

CESER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Séance plénière du 1^{er} juin 2018

Isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté : mise en lumière et défis à relever

Déclaration de Guy Zima pour la CGT

La CGT ne peut que se féliciter du travail de fond qui a été mené par la Commission Cadre de vie et les préconisations apportées.

Cet avis souligne l'importance des actions des associations.

Pour la CGT, celles-ci ne peuvent se substituer à des politiques publiques ambitieuses dans lesquelles tous les acteurs ont pleinement leur rôle à jouer.

Le Conseil régional, demandeur de ce travail, doit aider au développement de ces réalisations, là où est sa responsabilité, et doit mettre pour cela les moyens nécessaires.

En fait c'est l'ensemble des collectivités territoriales qui doivent s'impliquer, notamment les départements qui ont un rôle fondamental dans la solidarité.

L'Etat ne peut se désengager, comme il le fait trop souvent, d'actions fortes, structurantes et dans la durée sur ces questions. Son action ne peut se limiter à des déclarations de principe ou à des actions de communication.

Il nous paraît donc indispensable d'interroger à nouveau l'efficacité des politiques publiques et sociales mises en œuvre depuis maintenant des décennies dans le domaine des droits fondamentaux.

La lutte contre l'isolement des femmes, passe en priorité par l'accueil et l'accès aux droits pour tout ce qui touche à la vie quotidienne : travail, formation, logement, santé, culture, loisirs ... mais aussi, selon les périodes de la vie, à l'accompagnement de la parentalité ou du vieillissement.

Il s'agit aussi de construire une société du « monde d'après » qui permette d'assurer l'autonomie financière, notamment par l'accès à l'emploi durable et à des retraites suffisantes (à l'heure où une nouvelle réforme « low cost » revient dans l'actualité), et l'autonomie matérielle (logement adapté, mobilité et accès au permis de conduire ...).

Cette bataille passe aussi par l'existence de services publics de proximité sur tout le territoire, qu'il soit urbain ou rural, et donc par la facilitation de l'accès à ces services.

Or l'on sait l'acharnement, à l'œuvre toutes ces dernières années, pour mettre en péril les services publics et l'activité des associations qui contribuent à la lutte pour une réelle égalité et contre les discriminations dont les femmes sont victimes, élément important qui contribue à leur isolement. Acharnement principalement au nom d'une austérité budgétaire, soi-disant indispensable, se traduisant par des diminutions de personnels, le non remplacement des départs en retraite, des diminutions ou suppressions de subventions, la marchandisation d'actions ...

Malheureusement, ce sont les plus modestes qui en font les frais, et les femmes en premier lieu, et à plus forte raison lorsqu'elles sont isolées.

Nous rappelons qu'aujourd'hui 1^{er} juin reprennent les possibilités d'expulsion de locataires. Nous savons tous que le public visé par ce rapport est potentiellement très exposé. L'Etat et les collectivités territoriales doivent engager leur responsabilité et y mettre les moyens financiers.

C'est à la protection qu'elle accorde aux plus fragiles que l'on mesure le degré d'avancement d'une société. Nous devons donc collectivement mesurer le chemin à parcourir et ce rapport y contribue.

La CGT votera le rapport de saisine.